



Grand Nord de Mayotte

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le

ID : 976-200060465-20250520-DELIB\_2025\_0315-DE



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND NORD DE MAYOTTE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 16 MAI 2025  
Délibération N°2025-03-15-CAGNM

### OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION-APPEL A PROJET 2025 « TRESOR CACHE »

**Date d'affichage :**

.....

**Date de la convocation :**

12 - 05 - 2025

**En exercice :**

40 membres

**Présents : 09**

**Procurations : 00**

**Absents : 31**

**Votants : 09**

**Pour : 09**

**Abstention : 00**

**Contre : 00**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
Préfecture le

Et son affichage

Délibération comportant  
2 pages, 1 annexe

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 mai 2025, à 10 heures, les membres du conseil de la communauté d'agglomération du grand nord de Mayotte se sont réunis à la salle des délibérations de la CAGNM à Bouyouni-commune de Bandraboua, sous la présidence de Monsieur Assani Saïndou BAMCOLO.

**Les membres présents en séance (09) :**

Assani Saïndou BAMCOLO, Yassir YSSOUF BACAR, Manrouf BOINAÏDI, Hachimya ABDALLAH, Mariatti Binti EL-ANZIZE, Sélémani HAMISSI, Chafika MOUHAMED, Soumaïla DAOUDOU, Antufa DIMASSI.

**Le ou les membres ayant donné procuration (0) :**

**Le ou les membres absent(s) (31) :**

Ben Abdillahi AHAMED, Marib HANAFFI, Chayibati HASSANI, Chakila ALI MBAE, Ousseni MOUANDHU, Tayza ABDALLAH, Saïndou HOUSSENI, Raïanty SOUFOU, Mourtadhoi NABOUHANE, Idrissa SAÏD ISSOUF, Charifa SAÏD SOUF, Ali MADI, Saloua MOUCHITALI, SAÏD AHAMADI, Yasmine NIDHOIRE, Faysoili BOURNI, Bahati HOUMADI, Echati ISSA, Ali MADI, Soiyf CHAMSSIDINE, Ahamada FAHARDINE, Bacari M'ROUDJAE, Charafoudine MADI, Hidaïa DJANFAR, Chadhouli BEN AHAMADA, Singua HAMIDOUNI, Baharousoifa CHAHARANI, Laïthidine BEN SAÏD, Anrifia SAÏDINA, Youssef MACOLO, Zoulaïha ALI, Ahmed DAROUECHE.

- Le conseil s'est tenu sous la présidence de M. Assani Saïndou BAMCOLO, le Président. Mme Chafika MOUHAMED a été désignée comme secrétaire de conseil.
- Le président de la séance a dénombré 08 (huit) conseillers présents. Les conditions de quorum n'étant pas requises en deuxième lecture conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil peut valablement délibérer.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de l'environnement ;

**Vu** la délibération n° 1-2020 en date du 28 juillet 2020, portant installation du conseil communautaire ;

**Vu** la délibération n° 02-2020 en date du 28 juillet 2020 portant élection de Monsieur Assani Saïndou BAMCOLO en tant que président de la Communauté des Communes du Nord de Mayotte ;

**Vu** la délibération n° 08-2020 en date du 28 juillet 2020, portant délégation de pouvoirs au président ;

**Vu** la délibération n° 31-CCNM-2020 du 15 décembre 2020, portant transformation de la communauté de communes du nord de Mayotte en communauté d'agglomération ;

**Vu** le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de Mayotte et Programme de Mesures en vigueur ;

**Vu** le Schéma d'Entretien et de Restauration des Rivières de Mayotte ;

**Vu** l'avis favorable de la commission environnement, de la biodiversité et de la prévention des risques datant du 19 avril 2025 ;

**Considérant** la volonté de la Communauté d'Agglomération du Grand Nord de Mayotte de lutter contre la prolifération des déchets, la préservation des ressources naturelles, l'amélioration du cadre de vie et la résilience des territoires ;

**Considérant** la nécessité participer à des actions portant sur l'environnement avec l'aide d'associations locales ;

**Considérant** la nécessité de cadrer la participation financière d'actions exercées par des associations et la cohérence d'une proposition d'appel à projet sur la thématique environnement sur le territoire ;

**Considérant que** le budget primitif 2025 prévoit une dépense de **90 000 €** au titre de la participation financière à l'appel à projets 2025 ;

**Considérant qu'il** est proposé d'attribuer une subvention à 8 associations ayant déposé un dossier de demande validé par la Commission environnement ;

**Après avoir entendu l'exposé du Président, et en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

**Article 1 :**

D'attribuer les subventions de l'appel à projet « *trésor caché* » pour l'année 2025 selon la répartition prévue au tableau annexé à la présente délibération.

**Article 2 :**

D'approuver les modalités de financement suivantes : 80% du montant total de la subvention seront versés préalablement au lancement des actions et 20% seront versés lorsqu'elles prendront fin et sur présentation des pièces justifiant une utilisation conforme des sommes attribuées.

**Article 3 :**

D'autoriser Monsieur le Président ou l'un des Vice-Présidents à signer les conventions entre la Communauté d'Agglomération du Grand Nord de Mayotte et les lauréats de l'appel à projets, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de ces conventions.

Chafika MOUHAMED  
Secrétaire de séance

Fait à Bourail le 20 mai 2025

Le Président,

Assani Saïndou BAMCOLO

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, compte tenu de sa publication au siège le .....et sa transmission au représentant de l'Etat le .....
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de Mamoudzou, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

N°	Association	Commune	Objet de l'action	Montant sollicité	Montant attribué
1	ADSEK	Koungou	Reboisement et entretien de la mangrove de Koungou	86 500 €	16 239,0 €
2	APEB	Bandraboua	Action de nettoyage et sensibilisation	6 000 €	6 000,0 €
3	M2E	Bandraboua	Echange solidaire VSC autour de l'environnement, un échange de bonnes pratiques sur comment protéger son lagon notamment (Mayotte, Tanzanie)	25 000 €	12 237,0 €
4	MAVADZANI	Koungou	Ramassage des déchets sensibilisation environnementale	9 000 €	9 000,0 €
5	MRC TLC	Mtsamboro	Sensibilisation et collecte des textiles, linges de maison et chaussure	39 000 €	12 237,0 €
6	NYA NDJEMA	Koungou	Animation du village et sensibilisation	38 700 €	12 237,0 €
7	OURAHAFUO MAJICAVO	Koungou	Ramassage des ordures dans quartiers inaccessibles	10 000 €	10 000,0 €
8	OUSSAYIDIYA KOUNGOU	Koungou	Végétalisation des quartiers et sites dégradés de Koungou	12 050 €	12 050,0 €
<b>TOTAL AAP "Trésor caché" 2025</b>				<b>226 250 €</b>	<b>90 000 €</b>

0 €